## 11053/21 LIMITÉ

## ASSEMBLÉE NATIONALE

**SÉNAT** 

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 15 novembre 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat le 15 novembre 2021

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 765/2006 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes